



Site n° 12345X
Facture n° 0017123456789 X

Adresse desservie Avenue du Maquis de Meilhan
32 220 LOMBEZ

SPL EBCS

Eaux Barousse Comminges Save
BP 20104 31803 ST GAUDENS Cedex

Société Publique Locale de 463 000€
Siège social : Villeneuve de Rivière - RC : Toulouse 528 903 214
N° de TVA intracommunautaire : FR 47 528903214
TVA acquittée sur les débits

Abonné LEDESMAN Léon

LEDESMAN Léon
Avenue du Maquis de Meilhan
32220 LOMBEZ

Renseignements abonnés - Tél : 05 61 94 81 81

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Mercredi de 8h à 12h

Fuites et travaux - Tél : 05 62 62 55 99

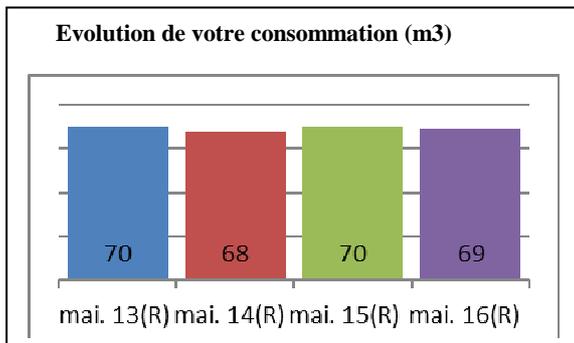
Site Internet : www.eau-barousse.com

Facture du 02/03/2017

Abonnement et estimation 2017

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Eau potable	159,35 €
Assainissement (eaux usées)	134,27 €
Autres redevances	47,61 €
Total Facture	341,23 €
Solde antérieur	0,00 €



Net à payer : 341,23 €

Facture à régler avant le : **22/03/2017**

Règlement à adresser à :
SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Consommation : 69 m3 à 3,35 € le m3
Soit 0.00335 € le litre (TTC – hors abonnement)

Coupon à joindre impérativement à votre règlement sans le plier ni l'agrafer
Ne rien inscrire sur le coupon

SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Facturation : Abonnement et estimation 2017

Références : Site 12345X

Facture **0017123456789** du 02/03/2017

Net à payer : 341,23 €

Pour le : 22/03/2017

LEDESMAN Léon

Avenue du Maquis de Meilhan
32 220 LOMBEZ

Compteur	Ancien relevé	Index	Nouveau relevé	Index	Consommation
XXXXXXXXXX	04/05/2016	448 (R)	Estimé	517 (E)	69
Total consommé :					69 m3

R = relevée, E = estimée, D = dépose compteur, P = pose compteur, A=Début d'abonnement, F=Fin d'abonnement

Détail de votre Facture

ABONNE : LEDESMAN Léon SITE : 12345X FACTURE : N° 0017123456789 X du 02 mars 2017	Quantité	Prix H.T. unitaire	Montant H.T	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
DISTRIBUTION DE L'EAU – TVA à 5.5%					159,35
Abonnement Eau Sebcs du 01/01/17 au 31/12/17	12	2,2436	26,92	1,48	28,40
Abonnement Eau SPL EBCS du 01/01/17 au 31/12/17	12	2,0064	24,08	1,32	25,40
Consommation Eau SPL EBCS (Tr1)	69	0,6720	46,37	2,55	48,92
Consommation Eau Sebcs (Tr 1)	69	0,7780	53,68	2,95	56,63
COLLECTE ET TRATEMENT DES EAUX USEES – TVA à 10%					134,27
Abonnement Eau Sebcs du 01/01/17 au 31/12/17	12	2.1600	25,92	2,59	28,51
Abonnement Eau SPL EBCS du 01/01/17 au 31/12/17	12	2.0900	25,08	2,51	27,59
Consommation Eau Sebcs (Tr 1)	69	0.5380	37,12	3,71	40,83
Consommation Eau SPL EBCS (Tr1)	69	0,4920	33,95	3,39	37,34
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 5.5%					29,02
AEAG - Lutte contre la Pollution	69	0,3200	22,08	1,21	23,29
AEAG - Préservation des Ressources	69	0,0770	5,31	0,29	5,61
SMEAG - Gestion des étiages	69	0,0016	0,11	0,01	0,12
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 10%					18,60
AEAG – Modernisation des réseaux de collecte	69	0,2450	16,91	1,69	18,60
Montants totaux :			317,53	23,70	341,23

Le taux de tva est à 5.5% pour l'eau et à 10% pour l'assainissement.

L'abonnement est calculé par mois et la consommation mesurée en mètre cube (1m3 = 1000 litres)

Le règlement de service est consultable sur notre site www.eaux-barousse.com.

DISTRIBUTION DE L'EAU

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SPL Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SPL Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

ORGANISMES PUBLICS

Les redevances "Préservation des ressources" et "Lutte contre la pollution" sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les projets contribuant à la protection des milieux aquatiques.

La redevance "Gestion des étiages" est reversée intégralement au Syndicat Mixte d'Etudes et Aménagement de la Garonne (SMEAG) afin de préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les risques de sécheresse.

La redevance "Modernisation des réseaux de collecte" est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU

Accessible sur le site internet www.occitanie.ars.sante.fr (Agence Régionale de Santé).

Rubriques : Votre Santé – Votre environnement – La qualité de l'eau de consommation.

INDEMNITE FORFAITAIRE

En application du décret du 2 octobre 2012, tout PROFESSIONNEL en situation de retard de paiement sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

LES MODES DE PAIEMENT

Virement sur notre compte de la Banque Postale

IBAN : FR82 2004 1010 1610 9683 9H03 747 BIC : PSSTFRPPTOU

Chèque à l'ordre de : SPL EBCS

Paiement en espèces ou par carte bancaire dans nos bureaux : Chemin de la Chapelle à Villeneuve de Rivière
ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Prélèvement automatique ou mensualisation : merci de prendre contact avec nos services